

Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	30
Pouvoirs .....	10
Excusés.....	03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 JUILLET 2023**

**N°2023-07-33 : MODIFICATION DES TARIFS DES CIMETIERES ET DU COLUMBARIUM**

Le jeudi 06 juillet 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 23 juin 2023.

**Présents : 30**

MARTIN Pierre-Yves	AÏDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
MONIER Annick	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence

**Pouvoirs : 10**

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LE ROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

**Excusés : 3**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
ROSSINI Christel  
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230706-2023-07-33-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme MONIER, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-06-05 du 08 juin 2022 portant actualisation des tarifs des concessions du colombarium ;

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> Commission permanente en date du 29 juin 2023 ;

Considérant le coût généré par les travaux effectués dans les deux cimetières, l'Ancien cimetière rue de Vaujourns et le Nouveau cimetière allée de l'Est, ainsi que les achats de cases supplémentaires pour le columbarium ;

Considérant, de ce fait, la nécessité de procéder à une réévaluation de 2 % des tarifs des cimetières et du columbarium ;

**A la majorité par,**

**- 34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	MICONNET Olivier	DI IORIO Rina
BOUDJEMAÏ Kaïssa	HERRMANN Marie-Catherine	et LEROUX Pierre-Olivier
et CHASSAIN Clément	et DELERUELLE Quentin	FOURNIER Marine
MANTEL Serge	AÏDOUDI Salem	KOUCEM Yacine
et LAFARGUE Jean-Claude	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre
MONIER Annick	et BERNARD Anne	ADLANI Myriam
MILOTI Donni	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
et GUIMARAES Odette	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BORDES Roselyne	ATTARD Gérard	et CRALIS Christophe
CARRATALA Henri	MAKHLOUF Dounia	COLLET Marie-Madeleine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
		AOUATI Kheireddine

**- 6 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise	et JOLY NATHALIE
TRILLAUD Laurent	et BACH Raphaël
HODÉ Laurence	et PERRAULT Gérard

Article Unique : Adopte la majoration de 2% les tarifs des cimetières et du colombarium à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, selon le barème suivant :

**- Concessions :**

Concession de 15 ans (pleine terre - 1 place)	171 €
Concession de 30 ans	403 €
Concession de 50 ans (nouveau cimetière)	1 721 €

**- Carte d'accès Cimetière :**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230706-2023-07-33-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Première délivrance	gratuite
A compter de la 2ème demande de carte (si perte, vol ou nouveau membre de la famille)	13.50 €

– **Vacations de police :**

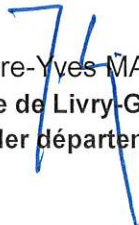
Départ de corps pour crémation (ou fermeture de cercueil sans famille)	23.50 €
---	---------

– **Colombarium**

Concession de 15 ans	468 €
Concession de 30 ans	845 €

Ainsi fait et délibéré en séance le 06 juillet 2023.



  
 Pierre-Yves MARTIN  
 Maire de Livry-Gargan  
 Conseiller départemental

**Date de publication : 19/07/2023**

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20230706-2023-07-33-DE  
 Date de télétransmission : 13/07/2023  
 Date de réception préfecture : 13/07/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*